

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue le 4 juillet 2017 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1<sup>ère</sup> avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire  
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1  
Germain Émond, conseiller au siège # 3  
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4  
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale  
Diane Gaumont, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
  - a. Séance ordinaire du 5 juin 2017
4. Acceptation des dépenses
5. Mur de soutènement Gros-Morne
  - a. Directive de changement # 1, 2 et 3
  - b. Décompte progressif au 30/06/2017
6. Sinistre du 7 mai 2017 – Stabilisation de la berge de la rivière Gros-Morne – Mandat d'ingénierie
7. Empierrement de protection Rivière Gros-Morne – Sinistre de juin 2016
8. AIRRL 2017 – Réfection du chemin du Portage – Mandat d'ingénierie
9. Mobilier urbain Gros-Morne / Mont-Louis – Achat de bancs de parc
10. Soutien au développement local – OBNL La Machine à Truc
11. Rejet eaux usées – Rue de l'Église Gros-Morne – Travaux sur propriété privée
12. Propriété du 7 rue de la Montagne – Anse-Pleureuse / Mise en vente
13. Festival country 2017 de Gros-Morne
  - a. Autorisation de tenue du Festival Gros-Morne – Édition country 2017
  - b. Fermeture d'un tronçon de la rue de l'Église
  - c. Skateboard sur le chemin du Portage / Fermeture de route
14. Demandes diverses
  - a. Collecte de fonds pour les soins de santé régionaux – Fondation du CHRR
  - b. Fabrique St-Maxime-de-Mont-Louis – Vin d'honneur
  - c. OMH Mont-Louis – représentant municipal
15. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
16. Période de questions
17. Levée de la session

#### 126-07-2017 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Renaud Robinson,  
Appuyé de Germain Émond,  
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point «Demandes diverses» demeure ouvert.

Proposition adoptée.

**127-07-2017 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal de la session suivante :

- ✓ Séance ordinaire du 5 juin 2017

Sur proposition de Claude Laflamme,  
Appuyé de Diane Dupuis,  
il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Proposition adoptée.

**128-07-2017 ACCEPTATION DES DÉPENSES**

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Claude Laflamme,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes de dépenses suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de	143 137.56 \$
Comptes payés, pour un total général de	32 074.60 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	35 091.15 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

**129-07-2017 MUR DE SOUTÈNEMENT GROS-MORNE - DIRECTIVE DE CHANGEMENT 1, 2 et 3**

Considérant que lors de la réfection du mur de soutènement du Chemin du Portage - secteur Gros-Morne, des directives de changement ont été émises suite à des contraintes en cours de travaux ;

Considérant que les directives de changement se résument comme suit :

# 1-R1 Modifications aux plans	14 843,38 \$
# 2 Ajustement des quantités provisionnelles	29 732,44 \$
# 3 Surexcavation pour fondation de chaussée et instabilité	5 333,67 \$

Considérant que ces directives de changement ont été acceptées par l'entrepreneur et le surveillant de travaux ;

Sur proposition de Claude Laflamme,  
Appuyée de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve les directives 1-R1, 2 et 3 et autorise la directrice générale & secrétaire-trésorière à signer les documents pour et au nom de la Municipalité.

Proposition adoptée.

**130-07-2017 MUR DE SOUTÈNEMENT GROS-MORNE – DÉCOMPTE PROGRESSIF AU 30/06/217**

Considérant que le décompte progressif # 1 en date du 30 juin 2017 a été approuvé par l'entrepreneur Construction R.J. Bérubé inc. et par le surveillant ARPO Groupe-Conseil ;

Sur proposition de Germain Émond,  
Appuyée de Claude Laflamme,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le versement d'une somme de 217 383,88 \$ à l'entrepreneur Construction R.J. Bérubé inc. pour les travaux exécutés au 2017/06/30 tel que spécifié au décompte progressif des travaux exécutés # 1.

Proposition adoptée.

**131-07-2017 SINISTRE DU 7 MAI 2017 – STABILISATION DE LA BERGE DE LA RIVIERE GROS-MORNE – MANDAT D'INGENIERIE**

Considérant que la crue printanière du 7 mai 2017 a mis en danger de contamination la station de pompage en eau potable – secteur Gros-Morne ;

Considérant que le Ministère de la Sécurité Publique (MSP) a rendu les travaux de stabilisation de la berge admissibles à une aide financière au décret 495-2017 ;

Considérant qu'en vertu du *Régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux*, la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis peut octroyer de gré à gré un contrat jusqu'à 24 999,99 \$ pour des services;

Considérant que la firme ARPO Groupe-Conseil a déposé un budget d'honoraires pour la réalisation des livrables suivants :

- ✓ Étude hydraulique
- ✓ Estimation ventilée des coûts de la solution proposée

Considérant que le budget de travail requis pour la réalisation du mandat décrit précédemment est de 15 160 \$, plus taxes applicables telle que plus amplement détaillé à la proposition 17351-1 déposée le 26 juin 2017 ;

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Germain Émond,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis octroie le contrat de services professionnels en ingénierie pour la stabilisation de la berge de la rivière Gros-Morne – Station de pompage en eau potable à la firme ARPO Groupe-Conseil inc. pour la somme de 17 430.21 \$, taxes incluses.

La secrétaire-trésorière certifie que la dépense au montant de 15 916,11 \$, taxes nettes, est admissible à 75 % auprès du MSP. Le solde de 3980 \$ est disponible au poste 02 23000 Sécurité civile.

Proposition adoptée.

**132-07-2017 EMPIERREMENT DE PROTECTION RIVIERE GROS-MORNE – SINISTRE DE JUIN 2016 – TRAVAUX EN RÉGIE**

Considérant que les inondations de juin 2016 ont mis en danger la berge de la rivière Gros-Morne (face à la rue du Souvenir) ;

Considérant que le Ministère de la Sécurité Publique (MSP) a déclaré les travaux de stabilisation de la berge NON admissibles à une aide financière après réalisation de l'étude hydraulique et de l'obtention de C.A du MDDELCC et du MFFP ;

Considérant que le MTMDET a remis à la Municipalité les pierres de protection retirées de l'emprise de la route 132 au centre du village et que ces dernières sont potentiellement conforme pour une installation en bordure de la rivière ;

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Claude Laflamme,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis décrète la réalisation des travaux d'encrochement de la Rivière Gros-Morne en régie et autorise la location de la machinerie nécessaire aux travaux auprès des entrepreneurs locaux ainsi que l'achat des intrants requis afin de satisfaire aux exigences des certificats d'autorisation ;

La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles en provenance du Fonds éolien Cartier au poste 59 13900. Les coûts sont estimés approximativement à 25 000 \$.

Proposition adoptée.

**133-07-2017 EMPIERREMENT DE PROTECTION RIVIÈRE GROS-MORNE – SINISTRE DE JUIN 2016 – MANDAT D'INGÉNIERIE**

Considérant qu'en vertu du *Régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux*, la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis peut octroyer de gré à gré un contrat jusqu'à 24 999,99 \$ pour des services;

Considérant que la firme ARPO Groupe-Conseil a déposé un budget d'honoraires pour la réalisation des livrables suivants :

- ✓ Liste de terrassements et implantation au chantier;
- ✓ Rapports journaliers;
- ✓ Suivi des documents pour assurer la conformité des travaux par rapport aux plans
- ✓ Attestation de conformité
- ✓ Plans finaux (Tel que construit)

Considérant que le budget de travail requis pour la réalisation du mandat décrit précédemment est de 9230 \$, plus taxes applicables telle que plus amplement détaillé à la proposition 17368-1 déposée le 4 juillet 2017 ;

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Claude Laflamme,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis octroie le contrat de services professionnels pour la surveillance et l'assistance technique lors de la réalisation des travaux d'empierrement de protection rivière Gros-Morne (face à la rue du Souvenir) à la firme ARPO Groupe-Conseil inc. pour la somme de 10 612,19 \$, taxes incluses.

La secrétaire-trésorière certifie que les crédits au montant de 9690,35 \$, taxes nettes, sont disponibles en provenance du Fonds éolien Cartier au poste 59 13900.

Proposition adoptée.

**134-07-2017 AIRRL 2017 – REFECTIION DU CHEMIN DU PORTAGE – MANDAT D'INGENIERIE**

Considérant que le projet déposé dans le cadre du PRRRL- volet AIRRL déposé le 18 avril 2017 a reçu un accord de principe favorable du MTMDET (dossier AIRRL-2017-347 - Accord de principe MTMDET);

Considérant qu'en vertu du *Régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux*, la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis peut octroyer de gré à gré un contrat jusqu'à 24 999,99 \$ pour des services;

Considérant que la firme ARPO Groupe-Conseil a déposé un budget d'honoraires pour la réalisation des livrables suivants :

- ✓ Mandat d'étude géotechnique ;
- ✓ Plan préliminaire du concept des travaux proposés à l'échelle ;
- ✓ Réunion de coordination avec la municipalité pour la présentation du concept incluant un compte-rendu factuel ;
- ✓ Estimation ventilée des coûts ;
- ✓ Plans et devis pour appel d'offres.

Considérant que le budget de travail requis pour la réalisation du mandat décrit précédemment est de 14 270 \$, plus taxes applicables telle que plus amplement détaillé au document 17352-1 déposé le 26 juin 2017 ;

Sur proposition de Claude Laflamme,  
Appuyée de Germain Émond,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis octroie le contrat de services professionnels en ingénierie pour la réfection du chemin du Portage -secteur Gros-Morne (dossier AIRRL-2017-347) à ARPO Groupe-Conseil inc. pour la somme de 16 406,93 \$, taxes incluses.

La secrétaire-trésorière certifie que les crédits au montant de 14 982 \$ \$, taxes nettes, sont disponibles en provenance du Fonds éolien Northland Power au poste 59 13800.

Proposition adoptée.

- 135-07-2017 MOBILIER URBAIN GROS-MORNE / MONT-LOUIS – ACHAT DE BANCS DE PARC**  
Sur proposition de Diane Dupuis,  
Appuyée de Claude Laflamme,  
Il est résolu à l'unanimité :
- QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'achat de 9 bancs de parc au coût de 3 307,83 \$ taxes et livraison incluses de Tessier Récréo-Parc tel que décrit à la soumission # 28068.
- Proposition adoptée.
- 136-07-2017 SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT LOCAL – OBNL LA MACHINE A TRUC**  
Sur proposition de Diane Dupuis,  
Appuyé de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité :
- QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde une aide financière de 2000 \$ à l'OSBL La machine à Truc dans le cadre du Festival Tout-Mélangé, 3<sup>e</sup> édition.
- La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants au poste 02 62100 970.
- Proposition adoptée.
- 137-07-2017 FESTIVAL COUNTRY 2017 DE GROS-MORNE - AUTORISATION DE TENUE DU FESTIVAL GROS\_MORNE – ÉDITION COUNTRY 2017**  
Sur proposition de Claude Laflamme,  
Appuyée de Diane Dupuis,  
Il est résolu à l'unanimité :
- QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise :
- ✓ La tenue du Festival Gros-Morne – Édition Country prévu le 30 juillet 2017 sur le territoire de la Municipalité comprenant le secteur de la Fabrique de Gros-Morne (5, de l'Église) ;
  - ✓ Les démarches d'obtention d'une licence de vente d'alcool (permis pour réunion) pour la période et sur les lieux publics visés.
- Proposition adoptée.
- 138-07-2017 FESTIVAL COUNTRY 2017 DE GROS-MORNE - FERMETURE D'UN TRONÇON DE LA RUE DE L'ÉGLISE (avec voie de contournement)**  
Sur proposition de Claude Laflamme,  
Appuyé de Diane Dupuis,  
Il est résolu à l'unanimité :
- QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la fermeture d'une section de la Rue de l'Église – secteur Gros-Morne soit la façade de l'église et du presbytère pour la tenue des activités du Festival Country le 30 juillet 2017. La circulation devra être dirigée vers la voie de contournement en façade.
- Proposition adoptée.
- 139-07-2017 FESTIVAL COUNTRY 2017 DE GROS-MORNE - SKATEBOARD SUR LE CHEMIN DU PORTAGE / FERMETURE DE ROUTE**  
Considérant que le Festival Country de Gros-Morne demande la fermeture d'une section du Chemin du Portage entre 9h et 16h pour la tenue d'une compétition de skateboard professionnel le 30 juillet 2017 ;
- Sur proposition de Claude Laflamme,  
Appuyé de Diane Dupuis,  
Il est résolu à l'unanimité :
- QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la tenue de l'activité conditionnellement à l'obtention d'une assurance responsabilité dégageant la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis à la satisfaction de l'assureur La Mutuelle des Municipalités.
- Proposition adoptée.

**140-07-2017 COLLECTE DE FONDS POUR LES SOINS DE SANTE REGIONAUX –  
FONDATION DU CHRR**

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Claude Laflamme,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde une  
commandite de 50 \$ à Mme Chantal Falardeau au bénéfice de la Fondation  
CHRR dans le cadre du Défis Santé / Défi Maroc 2018.

Proposition adoptée.

**141-07-2017 FABRIQUE ST-MAXIME-DE-MONT-LOUIS – VIN D'HONNEUR**

Considérant que la Fabrique Saint-Maxime-du-Mont-Louis souhaite souligner  
les 25 ans de vie sacerdotale du père Ronald Hochman, curé de notre  
paroisse ;

Sur proposition de Claude Laflamme,  
Appuyée de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le versement  
d'un montant de 50 \$ à inclure à la bourse qui sera remise par la communauté  
pour l'occasion ainsi que l'achat d'un vinier.

Proposition adoptée.

**142-07-2017 OMH MONT-LOUIS – REPRESENTANT MUNICIPAL**

Considérant que la Municipalité doit nommer 3 représentants au conseil  
d'administration de l'OMH Mont-Louis ;

Considérant qu'un poste est à combler suite au départ de M. Émond ;

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Diane Dupuis,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis nomme Suzanne Roy au  
poste de représentante municipale auprès du conseil d'administration de  
l'Office municipal d'Habitation de Mont-Louis.

Proposition adoptée.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**143-07-2017 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Germain Émond, la séance est levée.

---

Serge Chrétien, maire

---

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par  
moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Serge Chrétien, maire